



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

culte musulman

Question écrite n° 84074

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les problèmes de vente de viande hallal importée, lors des fêtes de l'Aïd, pour ce début 2006. En effet, il a été constaté la vente à des tarifs deux à trois fois moins chers de carcasses de moutons importés, notamment d'Irlande et de Grande-Bretagne, certifiées hallal par les autorités musulmanes de ces pays. Ces ventes posent un réel problème de contrôle sanitaire, de pertes de ressources pour le culte musulman français et d'une certaine concurrence déloyale. Il conviendrait donc de se pencher sur ce dossier, en relation avec le Conseil français du culte musulman, pour remédier à ces dérives préjudiciables à l'islam de France. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette question.

Texte de la réponse

La viande ovine, certifiée hallal ou non, se négocie librement au sein de l'Union européenne et, lors de la fête de l'Aïd-et-Adha, les consommateurs musulmans sont les premiers bénéficiaires de la concurrence ainsi produite. Celle-ci, par ailleurs, ne saurait porter préjudice à l'islam de France, qui n'est pas financé par les ressources de la certification hallaj. Enfin, le bilan complet du déroulement de la fête, qui sera conjointement présenté à la Commission européenne par le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et le ministre de l'agriculture et de la pêche, permettra à cette dernière de prendre les mesures utiles au cas où elle partagerait les vues de l'honorable parlementaire, s'agissant du respect du droit de la concurrence.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84074

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 863

Réponse publiée le : 2 mai 2006, page 4735